

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171114-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 14

OBJET : Maison d'arrêt : conventions temporaires d'utilisation entre l'Etat, la Commune et l'association les Ateliers du Palais

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Depuis 1995, l'association Les Ateliers du Palais organise « Riom, ville d'Art'isans ».

Cette biennale présente le savoir-faire et le professionnalisme des artisans d'art d'aujourd'hui, dans des cadres architecturaux prestigieux caractéristiques de la ville de Riom.

Cette année aura lieu la 15ème édition. Les **1, 2 et 3 décembre** prochains, plus de 64 artisans d'art investiront 25 lieux du centre historique de Riom. Parmi les nouveautés, l'ouverture au public de l'ancienne maison d'arrêt.

Une convention sera proposée par France Domaines, propriétaire des lieux, afin de préciser les modalités d'utilisation du site à la Commune.

En soutien à cette manifestation, la commune pourra réaliser quelques petits travaux pour permettre à l'association d'intégrer une partie des locaux pour une vingtaine d'artisans.

La convention sera adressée à la commune dès qu'elle sera validée par la DDFIP.

En parallèle, une convention sera établie entre la commune et l'association utilisatrice, qui définira les conditions d'occupation des lieux sur la période de l'animation.

Les conditions précises de ces mises à disposition sont en cours de finalisation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le principe de la mise à disposition de la maison d'arrêt à la commune, laquelle mettra à disposition de l'association les Ateliers du Palais une partie des locaux, durant la manifestation,**
- **autoriser le Maire à négocier les conditions précises de ces mises à disposition avec chacun des partenaires,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer les deux conventions nécessaires à la réalisation de ce projet.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL